

Conseil de sécurité

Distr. générale
25 juillet 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 juillet 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'informer les membres du Conseil de sécurité que les activités menées en application du mandat établi au paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil et demandées dans une lettre datée du 26 mars 2008 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil (S/2008/206) ont entraîné, du 1er janvier au 30 juin 2012, des dépenses d'un montant de 169 887 dollars. Les fonds nécessaires ont été prélevés sur le compte séquestre créé en application de la résolution 1958 (2010).

J'ai pris note de la déclaration que le Conseil a faite à la presse sur l'Iraq et le Koweït (SC/10680), dans laquelle il faisait état de la décision de ses membres de financer la poursuite des activités du Coordonnateur de haut niveau pour une nouvelle période de six mois.

Toutes les parties étant appelées à traduire les déclarations politiques de bonne volonté en mesures concrètes pour contribuer au règlement des questions non résolues dans les mois à venir, le Coordonnateur de haut niveau devra intensifier ses activités. Il faudra, à cette fin, mobiliser des ressources suffisantes pour financer les activités du Coordonnateur de haut niveau et de son personnel d'appui jusqu'au 31 décembre 2012, à hauteur d'un montant de 235 530 dollars. Il est proposé de prélever ces fonds sur le solde des fonds du compte séquestre créé en application de la résolution 1958 (2010) du Conseil.

Si le Conseil approuve cette proposition, les fonds prélevés sur le compte séquestre seront mis à la disposition du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU, qui est chargé de financer les activités du Coordonnateur de haut niveau.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

12-43978 (F) 250712 250712



